



## **RETOUR D'EXPERIENCE BAR**

**Abdellah Zoghliami, coordonnateur départemental de la surveillance électronique au SPIP des Bouches-du-Rhône**

***« Prendre du temps pour expliquer le fonctionnement du bracelet est très important pour la suite »***

### **Quel est le processus de pose d'un bracelet anti-rapprochement ?**

Avant le prononcé, l'association d'aide aux victimes nous envoie une fiche navette concernant la victime. Le greffe judiciaire nous fait ensuite parvenir la même fiche sur l'auteur après le prononcé.

Si la personne sort de détention et qu'elle est considérée comme indigente, nous préférons l'amener au SPIP pour lui poser le bracelet. Ensuite, nous activons le dispositif en lien avec le pôle de télésurveillance (Allianz) avant de lui

poser. Nous prenons du temps pour expliquer son fonctionnement afin que les personnes soient bien au courant des répercussions que le non-respect des règles peut entraîner.

### **Comment avez-vous travaillé en amont du déploiement ?**

Nous avons eu deux demi-journées de formation technique sur le dispositif et sur la pose du bracelet. Nous avons également rencontré nos interlocuteurs au tribunal judiciaire avec la direction du SPIP pour mettre en place un protocole.

### **Quel bilan tirez-vous des premiers bracelets posés ?**

Toutes les poses se sont bien passées. Prendre du temps pour expliquer le fonctionnement est très important pour la suite. Il y a eu un petit temps d'adaptation à la fois pour les auteurs qui ont dû s'habituer aux contraintes du bracelet et pour nous afin de roder le processus. Nous travaillons à fluidifier la communication avec Allianz pour optimiser le process.

En fait, comme la personne est convoquée au SPIP et que l'initialisation du dispositif est aisée, cela facilite même notre travail.